



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°04/2025

L'an deux mille vingt cinq
Le Jeudi 27 février à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

FINANCES

Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2025

M. Paul HETT est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, CREUSILLET Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRANVALLET François, GRASSER Jacques, GUELAFF Kevin, HETT Paul, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, POIRIER Stéphanie, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, TANNEUR Céline, THIERY Philippe, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick.

DATE DE CONVOCAION

19/02/2025

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

39

NOMBRE DE POUVOIRS

0

NOMBRE DE VOTANTS

39

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

39

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHANAUX Jean-Paul, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GARCIN Daniel, GENTY Catherine, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, HUMBERT Didier, JACQUEL Catherine, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VARIN Gilles.

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L5741-1 et L5212-19 du Code Général des collectivités territoriales, régissant notamment les dispositions financières des syndicats mixtes applicables aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Conformément à l'article 13 des statuts du PETR, le montant de la contribution financière des membres au titre de l'exercice 2025 est fixé en fonction d'une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur,

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 13 février 2025,

Considérant la volonté du PETR du Pays d'Epinal de participer à l'effort demandé par l'Etat aux EPCI,

Il est proposé pour l'exercice 2025 de :

- Fixer à 7,00 € la contribution financière des membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- Acter une baisse complémentaire de 1,50 € par habitant pour cette année 2025 comme ci-après énoncée :

INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES	2025	
	Nombre d'habitants	Montant contributions 7 €/hab avec déduction complémentaire de 1,50 €/hab
CA EPINAL	113 186	622 523,00 €
C.C VOSGES COTE SUD-OUEST	11 906	65 483,00 €
C.C RAMBERVILLERS	13 184	72 512,00 €
TOTAL	138 276	760 518,00 €

- Maintenir pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire, la contribution à 0,70 € par habitant comme ci-après énoncée :

COMMUNES	Nombre d'habitants	Montant contributions 0,70 €/hab
PLOMBIERES LES BAINS	1 603	1 122,10 €
DOCELLES	887	620,90 €
CHENIMENIL	1 238	866,60 €
DOMMARTIN AUX BOIS	408	285,60 €
TOTAL	4 136	2 895,20 €

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

DECIDENT de fixer les contributions financières des collectivités membres du PETR à 7,00 € par habitant avec une baisse complémentaire de 1,50 € par habitant pour l'exercice 2025,

DECIDENT de fixer les participations financières pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire à 0,70 € par habitant.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMEN

